



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 02 AOUT 2024 A 19H00

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 30.07.2024	<b>L'An deux mille vingt-quatre, le deux août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc HILLAIRET, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>	
<b>En exercice : 16</b>	
<b>Présents :</b> 6 jusqu'à la délibération n°2 7 à partir de la délibération n°3	<b>Présents :</b> Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET, Didier PROUTEAU (à partir de la délibération n° 3)
<b>Pouvoirs :</b> 3	<b>Absent excusé ayant donné procuration :</b> Anne-Lise BRUNET a donné pouvoir à Christiane DOUTEAU Alain GUILMENT a donné pouvoir à Marc HILLAIRET Bernard ALINCANT a donné pouvoir à Chloé MERLET
<b>Votants :</b> 9 jusqu'à la délibération n°2 10 à partir de la délibération n°3	<b>Absent :</b> Mathilde TIGNOLA, Peggy LOIZEAU, Jérôme LAIDET, Stéphanie BROSSET, Xavier JOSLAIN, Rachel KONASZEWSKI excusés
<b>Secrétaire de séance :</b> Christophe BARDINI Laurent ENFRIN	

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29.07.2024

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 29.07.2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**Pour : 9** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

## DECIDE

- D'approuver le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

### Décisions du Maire

- Engagements comptables :

#### ENGAGEMENTS BUDGET PRINCIPAL AU 18/07/2024

N°	Tiers	Objet	Compte	Montant TTC	Montant reste engagé	date engagement
220	PADDLE AVENTURE	ENG. 2023 - INITIATIONS KAYAK 20 ELEVES-8 SEANCES - PARCOURS SPORT ECOLE SAINT LOUIS	6288	2 400,00 €	2 400,00 €	05/02/2024
221	SECOM ALU	ENG. 2023 - REPARATION BRISE SOLEIL POLE CULTUREL SUITE A INFILTRATIONS	615221	1 125,00 €	1 125,00 €	05/02/2024
1	SONORISATYON 8	SONORISATION POUR LA BOUM DES ENFANTS LE 31/10/2024	623	455,34 €	455,34 €	23/01/2024
5	VALOT TP	EXTENSION RESEAU PLUVIAL RUE BEAUSEJOUR	2152	8 719,20 €	1 152,00 €	23/01/2024
11	LABORATOIRE	ANALYSES ALIMENTAIRES RESTAURANT SCOLAIRE	622	622,87 €	493,55 €	23/01/2024
14	MAISON DES COMM	PRESTATIONS ARCHIVES POUR MAI 2024 - 8 SEMAINES	611	9 600,00 €	8 160,00 €	02/02/2024
40	ATPR	ENTRETIEN BALAYAGE DE LA VOIRIE	615231	4 169,78 €	2 895,62 €	19/02/2024
46	IDEALIS	ELECTRODES POUR ENFANTS DEFIBRILATEUR MEDIATHEQUE	6156	127,20 €	127,20 €	07/03/2024
60	AXYON PROPLETE	NETTOYAGE VITRERIE DIVERS BATIMENTS	615221	1 981,73 €	1 510,76 €	04/04/2024
66	PROTECTION C-01	FORMATION PSC1 POUR 15 AGENTS	618	650,00 €	650,00 €	16/04/2024
76	R VIAUD	NOUVELLE SIGNALIETIQUE POUR LA MAIRIE - RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE DES FETES	2181	521,16 €	521,16 €	24/04/2024
79	SAUR France	NETTOYAGE DES BUSES RUE DE L ATLANTIQUE	615232	486,00 €	486,00 €	24/05/2024
81	FAMILLES RUR	PROJECTION CINEMA EN PLEIN AIR LE 16 AOUT 2024	623	2 423,17 €	2 423,17 €	24/05/2024
82	EIFFAGE ROUT	PATA POUR REVETEMENT DE CHAUSSEES SUR TOUTES LES ROUTES	60633	6 030,00 €	6 030,00 €	24/05/2024
83	STTP	CURAGE DES FOSSES A LA CHAVELLERIE	60633	5 208,00 €	5 208,00 €	24/05/2024
85	FREETNESS	MOBILIERS POUR ESPACE SANTE - AIRE DES LAVANDIERES	2188	9 432,00 €	9 432,00 €	31/05/2024
86	NORMEQUIP	MOBILIERS POUR ESPACE SANTE - AIRE DES LAVANDIERE	2188	2 298,00 €	2 298,00 €	06/06/2024
89	MICHENAUD DAMIE	CHANGEMENT FENETRE ATELIERS MUNICIPAUX POUR MISE AUX NORMES SECURITE	2181	1 482,86 €	1 482,86 €	03/06/2024
90	TAMO EQUIP JARD	TRONCONNEUSE THERMIQUE STILH suite vol ateliers municipaux	2188	400,98 €	400,98 €	10/06/2024
92	ECCS	CLIMATISATION POLE CULTUREL	2181	22 587,58 €	22 587,58 €	12/06/2024
96	SUPER U LA M	CARBURANT POUR PETITS MATERIELS	60622	156,31 €	156,31 €	19/06/2024
97	COLAS CENTRE	COMPOMAC POUR ROUTES DE CAMPAGNE	60633	324,00 €	324,00 €	19/06/2024
98	R VIAUD	MAINTENANCE DES EXTINCTEURS - MISE EN CONFORMITE	61558	655,04 €	655,04 €	19/06/2024
100	JEUX BULLE	JEUX DE BULLES POUR CINEMA EN PLEIN AIR	623	296,00 €	296,00 €	19/06/2024
101	SETIN	ACCESSOIRES POUR MATERIEL PORTATIF	60632	99,94 €	99,94 €	19/06/2024
102	VENDEE DISTRIBU	REPARATION TRACTO PELLE - FUITE HYDRAULIQUE-CHANGEMENT AXE DE STABILISATION-REPARA	61551	4 457,75 €	4 457,75 €	24/06/2024
103	TPI - TRAITEMEN	CHANGEMENT BOMIER POMPE ARROSAGE STADE CAUSE ORAGE	6068	1 067,92 €	1 067,92 €	25/06/2024
104	VLOK	LOCATION SABLEUSE POUR REMISE EN ETAT PORTES PRINCIPALES DE L EGLISE	613	234,49 €	234,49 €	03/07/2024
106	VIRIGNON Andy	LOCATION STRUCTURE GONFLABLE POUR LE 16/08/2024	623	100,00 €	100,00 €	03/07/2024
107	MON ECOLE.FR	ABONNEMENT COFFRET RALLYE TOUR DU MONDE POUR ECOLE PUBLIQUE	6067	70,50 €	70,50 €	03/07/2024
108	VAMA Prolian	INSTALLATION GRILLAGE CLOTURE ECOLE	2181	4 074,64 €	904,11 €	03/07/2024
109	VAMA Prolian	INSTALLATION PARE-BALLONS POUR ECOLE PUBLIQUE	2181	1 264,44 €	1 264,44 €	03/07/2024
111	RONDEAU VACQ	REVISION ET ENTRETIEN ANNUEL DU KARCHER	6068	290,40 €	290,40 €	04/07/2024
112	ACTUEL VET	VETEMENTS POUR SERVICES TECHNIQUE + SABOT RESTAURANT SCOLAIRE	60636	1 963,21 €	1 963,21 €	04/07/2024
114	BAILY QUAIRE	NOUVEAUX BADGES ACCES MAIRIE POUR STOCK	60632	58,57 €	58,57 €	10/07/2024
116	CMGO	CREATION PLATEFORME DE TRI SELECTIF ROUTE DE LA BOULE SUITE	2152	1 051,56 €	1 051,56 €	10/07/2024
117	AQUAPOL	PROTECTION VISUEL HALL ACCUEIL - WC ET URBANISME	2184	1 216,32 €	1 216,32 €	11/07/2024
118	CABINET THOUZEA	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR MODULAIRE CENTRE DE LOISIRS	203	1 860,00 €	1 860,00 €	16/07/2024
119	CEDEO	CHANGEMENT CHASSE D'EAU A LA SALLE DE SPORT	60632	196,98 €	196,98 €	16/07/2024
		<b>TOTAL</b>		<b>96 633,94 €</b>	<b>82 581,76 €</b>	

#### PAS D'ENGAGEMENT EN COURS POUR LES AUTRES BUDGETS

- Droit de préemption urbain – zone UB : 3 et 18 rue de la métairie
- Louage des choses : Bail 2 rue de l'atlantique 24.06.2024

## 2. Subventions 2024 et contrat d'association

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal, après avis de la Commission Finances, à fixer le montant des subventions à attribuer pour l'année 2024,

Il présente le tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement école publique 2022 et 2023

Vu l'avis de la commission finances du 13.06.2024,

	Accordé en 2023	Proposition vote 2024
<b>OGEC pour le contrat d'association</b>	61 427.00€	49 195.67€
<b>C.C.A.S.</b>	2500.00€	2500.00€
<b>Compostons ensemble à GROSBREUIL</b>	200.00€	200.00€
<b>Groupement de protection des cultures</b>	0€	0.00€
<b>Centre Socioculturel du Talmondais – CCT</b>	550€	550.00€
<b>Protection civile</b>	0€	0.00€
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers de Nieul le Dolent</b>	0.15 € x 2264 habitants = 339.60 €	0.15x2264 habitants =339.60€
<b>RASED</b>	330.00€	330.00€
<b>ADAPEI-ARIA - handicap</b>	0€	0.00€
<b>AFSEP – scléroses en plaque</b>		
<b>IFACOM – Ecole de commerce</b>		
<b>MFR Sant Gilles croix de vie</b>		
<b>BTP CFA Vendée (AFORBAT)</b>		
<b>MFR Mouilleron Saint Germain</b>		
<b>MFR Les Sables d'olonne</b>		
<b>MFR Venansault</b>		
<b>Solidarité Paysans</b>		
<b>MFR Les Achards</b>		
<b>MFR Bournezeau</b>	0€	0.00€
<b>MFR Les Herbiers</b>		
<b>IME Olonne sur Mer</b>		
<b>UDAF Vendée</b>		

- Contrat d'association 2024 :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 7** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN,

**Abstentions : 2** Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Contre : 0**

**DECIDE**

- D'attribuer un montant de 49 195.67€ au titre de la subvention OGEC pour l'année 2024 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- De verser cette subvention avant le 30.08.2024
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

- Subventions 2024 :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 9** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**DECIDE**

- D'attribuer les subventions (hors OGEC) pour l'année 2024 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

- Sorties et activités scolaires de l'école publique et privée :

Il est proposé un montant forfaitaire de 25 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 9** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**DECIDE**

- D'attribuer pour les sorties et activités scolaires de chaque école un montant forfaitaire de 25 € par élève inscrit au 1er janvier 2024.
- De préciser que :
  - La subvention sera versée en octobre 2024.
  - Les écoles produiront les factures des sorties à la fin de l'année scolaire 2023/2024.
  - Le mode de calcul sera délibéré annuellement.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

- Photocopies :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 9** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

## DECIDE

- D'autoriser la gratuité des photocopies noir et blanc, en nombre raisonnable, (excepté les copies de livres) soumis à droits d'auteur pour les Associations de la Commune
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

### - Salle polyvalente :

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 9** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

## DECIDE

- D'autoriser la gratuité d'utilisation de la Salle Polyvalente pour les activités à but lucratif :
- 2 fois par an pour toutes les Associations de la Commune ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Arrivée de Didier PROUTEAU à 19h30

### **3. Demande de subvention exceptionnelle association loisirs et amitiés**

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association « Loisirs et Amitiés » en date du 27 février 2024 relative à une sollicitation financière de 1000 €.

Vu l'avis de la commission finances du 13.06.2024,

Chloé MERLET précise que Bernard ALINCANT ne participe pas au vote de cette délibération

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 9** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET,

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

## DECIDE

- D'émettre un avis défavorable au vu de l'état des comptes présenté par l'association
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.



#### 4. Aménagement intérieur Mairie (carrelage et peinture)

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour les travaux de peinture et de carrelage dans l'entrée et la salle du conseil municipal de la Mairie.

Vu l'avis de la commission finances du 13.06.2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 10** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

#### DECIDE

- D'émettre un avis favorable à l'opération d'aménagement intérieur de la Mairie pour un montant total de 12 136.04 € HT soit 13 752.50 € TTC :
  - Devis de l'entreprise BAUDRY TESSIER pour un montant de 8 615.69 € HT soit 9528.08 € TTC
  - Devis de l'entreprise LE CARRELEUR NIEULAIS : 3520.35 HT soit 4224.42 TTC
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

#### 5. Mise à jour de la convention DPO Mutualisé

---

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité a signé une convention pour la prestation de mise à disposition d'un délégué à la protection des données avec le syndicat mixte e-Collectivités. Cette convention doit faire l'objet d'une modification afin de préciser les modalités de tarification/facturation de cette mise à disposition qui comprend une prestation initiale de mise en place et une prestation annuelle de suivi et d'assistance.

Désormais, la commune sera facturée sur la base du tarif « **Forfait annuel essentiel DPO mutualisé** » voté chaque année par le comité syndical. En 2024, ce tarif a été fixé à 300 €/HT par an pour permettre de garantir la pérennité de l'activité DPO et prendre en compte le temps passé par les DPO au suivi de chaque adhérent. Cette prestation récurrente est forfaitaire, elle représente la mise à disposition du logiciel, l'assistance et l'accompagnement du DPO tout au long de l'année et est facturée annuellement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 10** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Laurent ENFRIN, Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

#### DECIDE

- D'émettre un avis favorable à la mise à jour de la convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

## 6. Sydev - Convention Zone de loisirs - Rue de l'Atlantique

Monsieur Le Maire propose de signer la convention Sydev n° 2024.EXT.0047 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique pour la zone d'équipements sportifs culturelle et de loisirs – rue de l'Atlantique pour un montant de 38 803.00 € :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Réseaux électriques Basse Tension</b>					
Réseaux	31 441,00	37 729,00	37 729,00	60,00 %	22 638,00
Branchement(s)	183,00	220,00	220,00	60,00 %	132,00
<b>Réseaux électriques Moyenne Tension</b>					
Réseaux	36,00	43,00	43,00	60,00 %	26,00
Poste de transformation + Moyenne tension	2 029,00	2 435,00	2 435,00	60,00 %	1 461,00
<b>Infrastructures de communications électroniques</b>					
Réseaux	9 978,00	11 974,00	11 974,00	100,00 %	11 974,00
Branchement(s)	1 843,00	2 212,00	2 212,00	100,00 %	2 212,00
<b>Prestations accessoires</b>					
Autres Prestations	300,00	360,00	360,00	100,00 %	360,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>38 803,00</b>

Cette convention annule et remplace la convention établie en 2021 qui était caduque. Par conséquent, cette nouvelle convention a été établie cette année, selon les coefficients de révision actuels, qu'il convient de signer à nouveau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 8** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Laurent ENFRIN,

**Abstentions : 2** Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Contre : 0**

**DECIDE**

- D'émettre un avis favorable à la convention Sydev n° 2024.EXT.0047 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique pour la zone d'équipements sportifs culturelle et de loisirs – rue de l'Atlantique pour un montant de 38 803.00 €
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.



## 7. INTERCOMMUNALITE – Modification des statuts du Syndicat mixte pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière

---

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière, domicilié sur la commune du Givre, a engagé une modification de ses statuts en séance du 20 juin 2024.

Cette modification des statuts concerne l'adhésion directe de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral au syndicat mixte, en lieu et place de leurs communes membres.

En application de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat mixte fermé peut regrouper exclusivement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Cette démarche fait suite à une volonté politique du Comité Syndical, de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral de transférer la compétence de ce syndicat à chacun des deux EPCI concernés, après sa dissolution au 31 décembre 2024.

La prise de compétence par les communautés de communes, après dissolution du syndicat mixte, s'opérera en trois grandes étapes suivant le calendrier ci-dessous :

- Première étape : Entre juin et septembre 2024, les vingt communes membres de Vendée Grand Littoral et les deux communautés de communes sont appelées à délibérer afin d'intégrer la Communauté de communes Vendée Grand Littoral qui représentera les 20 communes, ci-après, et se substituera à elles :

Angles, Avrillé, Champ Saint Père, Curzon, Grosbreuil, Jard sur Mer, La Boissière des Landes, La Jonchère, Le Bernard, Le Givre, Longeville sur Mer, Moutiers les Mauxfaits, Poiroux, Saint Avaugourd des Landes, Saint Benoist sur Mer, Saint Cyr en Talmondaïs, Saint Hilaire la Forêt, Saint Vincent sur Graon, Saint Vincent sur Jard, Talmont-Saint-Hilaire.

La décision de modification des statuts du Syndicat mixte en résultant est prise par arrêté préfectoral.

- Deuxième étape : Courant septembre 2024, les deux EPCI délibéreront en vue de la dissolution du Syndicat mixte au plus tard le 31 décembre 2024.

La dissolution du syndicat mixte fermé sera prononcée par arrêté préfectoral, selon les dispositions de l'article L.5212-33 du Code général des collectivités territoriales.

- Troisième étape : Après arrêté préfectoral, chaque Communauté de communes prendra la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce transfert de compétence nécessite donc, dans un premier temps, la modification des articles 2, 3, 5 et 6 des statuts du syndicat relatifs respectivement aux membres formant le syndicat, au siège du syndicat, au périmètre de compétence et au nombre de délégués.

Il est précisé qu'à ce titre, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral proposera, lors de la prochaine séance du conseil communautaire, de désigner deux membres pour participer aux réunions du syndicat mixte avec voix délibératives avant la dissolution du syndicat.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte relative aux membres, au siège, au périmètre de compétence et au nombre de délégués, afin d'intégrer la Communauté de communes Vendée Grand Littoral qui se substituera et représentera ses vingt communes membres, en vue d'un transfert de compétence à l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2025.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 ;

Vu la délibération en date du 20 juin 2024 du Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière portant sur la modification des statuts ;

**Pour : 9** Marc HILLAIRET, Alain GUILMENT par pouvoir, Christiane DOUTEAU, Anne-Lise BRUNET par pouvoir, Claude POIRAUD, Christophe BARDINI, Didier PROUTEAU, Chloé MERLET, Bernard ALINCANT par pouvoir

**Abstentions : 1** Laurent ENFRIN

**Contre : 0**

### DECIDE

1°) d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte « pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière » tel que présenté ci-dessus et ci-annexé,

2°) de prendre acte que cette évolution statutaire est une première étape visant à dissoudre le Syndicat pour transférer pleinement cette compétence à chaque EPCI et leur périmètre dédié,

3°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### DIA Zone UA

Sans objet

### Rapport des commissions

Sans objet

### Questions diverses

Sans objet

**La séance est levée à 19h49**



Les Secrétaires de séance,

Christophe BARDINI  
Conseiller municipal.



Laurent ENFRIN  
Conseiller municipal.



Le Maire,

Marc HILLAIRET

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29.07.2024**
2. **Subventions 2024 et contrat d'association**
3. **Demande de subvention exceptionnelle association loisirs et amitiés**
4. **Aménagement intérieur Mairie (carrelage et peinture)**
5. **Mise à jour de la convention DPO Mutualisé**
6. **Sydev - Convention Zone de loisirs - Rue de l'Atlantique**
7. **INTERCOMMUNALITE – Modification des statuts du Syndicat mixte pour l'installation et le fonctionnement d'une piste d'éducation routière**



**Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 02.08.2024**

Marc	HILLAIRET	
Anne-Lise	BRUNET	Excusée
Alain	GUILMENT	Excusé
Christiane	DOUTEAU	
Claude	POIRAUD	Excusé
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	Excusée
Didier	PROUTEAU	
Mathilde	TIGNOLA	Excusée
Xavier	JOSLAIN	Excusé
Stéphanie	BROSSET	Excusée
Peggy	LOIZEAU	Excusée
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	Excusé
Chloé	MERLET	
Jérôme	LAIDET	Excusé



